

Libin, le 22.09.2023



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;
Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;
Attendu que des travaux de pose de conduite d'eau vont être réalisés par la SA Sudtrafor de Saint-Hubert à Glaireuse, rue de Roumont, du lieu-dit Poteau de Glaireuse à l'entrée du village, entre le 25 septembre et le 25 novembre 2023 ;
Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à la SA Sudtrafor de réaliser des travaux de pose de conduite d'eau à Glaireuse, du lieu-dit Poteau de Glaireuse à l'entrée du village, entre le 25 septembre et le 25 novembre 2023.

Article 2 : La circulation sera alternée par une signalisation et/ou des feux tricolores en fonction des besoins du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.


Par le Collège,

Le Directeur général ff,


M.D'ALMEIDA



La Bourgmestre,


A.LAFFUT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be